



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L' AISNE

Direction départementale des territoires

Laon, le 26 JAN. 2011

Service Environnement

Unité gestion des Installations Classées
pour la Protection de l'Environnement,
Déchets

Information relative à l'avis tacite de l'autorité environnementale sur une demande d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Dénomination du projet : Demande d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, relatif à l'exploitation d'un atelier de 190 vaches laitières et/ou mixtes

Pétitionnaire :
- la SCL LEVO-JOLY (représentée par MM. Alexis LEVEAUX et Pascal JOLY, dont le siège social est fixé 6, rue de Largillière à PREMONT 02100),
- l'EARL LEVO(représentée par M. Alexis LEVEAUX, dont le siège social est fixé 6, rue de Largillière à PREMONT 02100)
- M. Pascal JOLY (dont le siège social est fixé 7 route des Trois Villes à BERTRY 59980),

Sites d'exploitation :

SITE 1	6, rue de Largillière à PREMONT	Parcelles cadastrales Section B n° 19, 458, 460, 461, 918, 1085 à 1089, 1091, 1092, 1094 à 1096
SITE 2	34, rue de Largillière à PREMONT	Parcelles cadastrales Section B n° 1084
SITE 3	7 route des Trois Villes à BERTRY	Parcelles cadastrales Section ZK n° 72 et section ZE n° 74 et 75

Communes d'épandage : PREMONT et BRANCOURT-LE-GRAND dans l'Aisne
BERTRY et TROIVILLES dans le Nord

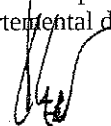
L'autorité environnementale a accusé réception du présent dossier, qu'elle a reçu complet et régulier le 22 novembre 2010.

Conformément aux dispositions de l'article R.122-13 du code de l'environnement, en l'absence d'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement dans le délai de deux mois suivant la date de réception précitée, l'avis est réputé favorable depuis le 22 janvier 2011.

La présente information :

- fera l'objet d'une notification au pétitionnaire,
- sera jointe au dossier soumis à enquête publique,
- sera mise en ligne sur le site internet de la Préfecture de l'Aisne.

Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur départemental des territoires adjoint


Philippe CARROT